



COMPTE-RENDU **CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} MARS 2022**

Présents : BARLET Christine, GARBE Alain, GIROD Etienne, MAROT Patrick, PONTUS Franck, PUPUNAT Paul, RAY Agnès

Excusé : néant

Absent : néant

Secrétaire de séance : MAROT Patrick

Convocation du 18 février

L'ordre du jour est le suivant :

- 1 – Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 30 novembre,
- 2 – Note de présentation orientations budgétaires,
- 3 – Présentation des demandes de subventions 2022,
- 4 – Licence IV : contrat de location
- 5 – Convention de mise à disposition des bâtiments à l'association « ABB » Association Bar Bolozon,
- 6 – Modalités d'aides alimentaires,
- 7 – Dématérialisation des actes administratifs et comptables,
- 8 – Informations et questions diverses

Mr le Maire informe l'assemblée d'un nouveau point à rajouter à l'ordre du jour :
PARTICIPATION DEMANDEE POUR LES FRAIS DE SCOLARITE DES ENFANTS DE LA COMMUNE

Le conseil approuve l'inscription à l'ordre du jour du point ci-dessus exposé

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Etienne GIROD, Maire, a pris les décisions suivantes :

1 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE :

Mr le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la dernière séance, qui s'est tenue le 30 novembre. L'assemblée approuve à l'unanimité le compte-rendu présenté.

2 : NOTE DE PRESENTATION ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Mr le Maire expose les différents points du document transmis en même temps que la convocation.

3- PRESENTATION DES DEMANDES DE SUBVENTIONS 2022

Mr le Maire informe l'assemblée des sollicitations reçues par les différentes associations. Il a été décidé de verser les subventions aux associations suivantes ainsi que les montants selon la liste présentée.

ADMR : 100 € - ASSOCIATION BAR BOLOZON : 600€ - BANQUE ALIMENTAIRE 01 : 50€ - BIBLIOTHEQUE DE CIZE : 150€ - COMITE ANIMATION RURAL : 400€ - DOCTEUR CLOWN : 50€ - France ADOT : 50€ - HISTORIA : 100€ - LA LIGUE CONTRE LE CANCER : 50€ - ICCO AIN COOP SCOLAIRE : 500€ - UDSP : 100€ - RESTAURANT DU CŒUR : 50€ soit un total de 2 200€.

4 – LICENCE IV : CONTRAT DE LOCATION

Mr le Maire rappelle qu'il convient d'établir un contrat de location avec « l'association bar de bolozon » pour leur permettre d'exploiter la licence IV de la commune. Il présente le projet de contrat.

L'assemblée approuve le contrat de location présenté en apportant quelques modifications.

5 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES BATIMENTS A L'ASSOCIATION « ABB » ASSOCIATION BAR BOLOZON :

Mr le Maire rappelle que pour l'utilisation des divers bâtiments par les associations de la commune, il convient d'établir une convention de mise à disposition rappelant les différentes règles à respecter. Il présente le projet de convention.

L'assemblée approuve la convention présentée et donne pouvoir à Mr le Maire pour signer tous documents afférents à ce dossier.

6 – MODALITES D'AIDES ALIMENTAIRES :

Mr le Maire relate la demande de la trésorerie concernant les dépenses liées aux aides alimentaires concédées à un habitant de la commune. Il convient d'établir les modalités définies par rapport aux dépenses réalisées.

L'assemblée décide de renouveler les aides alimentaires apportées à cette personne mais demande à ATMP de prendre en charge ces dépenses au plus vite.

7 – DEMATERIALISATION DES ACTES ADMINISTRATIFS ET COMPTABLES :

Mr le Maire expose qu'il convient de valider la mise en place de la plateforme de transmission des actes administratifs et comptables soumis au contrôle de légalité des services de l'Etat.

Un devis de la société CERIG pour la mise en place de la plateforme de transmission, la formation, le suivi et les mises à jour pour un montant de 1 092 € TTC.

L'assemblée donne pouvoir à Mr le Maire pour signer tous documents afférents à ce dossier.

8 – PARTICIPATION DEMANDEE POUR LES FRAIS DE SCOLARITE DES ENFANTS DE LA COMMUNE :

Mr le Maire présente une demande de scolarisation pour son enfant à la rentrée 2022/2023 à l'école de BOHAS.

L'assemblée approuve cette demande et prendra en charge les frais de scolarité qui seront demandés par le RIP BOHAS/HAUTECOURT.

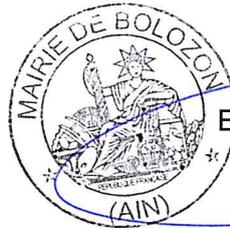
9 – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- a) Modification de parcelles concernant un achat en cours
- b) Protection sociale complémentaire pour les agents : rappel des obligations des employeurs – 50% de la protection sociale complémentaire santé va s'imposer progressivement – dès le 1^{er} janvier 2025 pour la prestation prévoyance – dès le 1^{er} janvier 2026 en ce qui concerne la participation à la complémentaire santé

- c) Nettoyage des abords de la ferme : des bénévoles aideront au nettoyage des abords de la ferme selon une date donnée ultérieurement
- d) Commission fleurissement : de nouvelles plantations seront réalisées tant au village qu'à la gare. Quelques arbres sont à replanter et le nettoyage des zones de plantations est à faire – Le 19 mars, les membres de la commission seront à pied d'œuvre pour effectuer ces travaux et sollicitent des volontaires
- e) Demande de dérogation à l'arrêté bruit : la SNCF va procéder à des travaux de réfection des tunnels ferroviaires de Racouze et Mornay sur la période du 6 juin jusqu'à fin août 2022 de 22h à 6h
- f) La commune souhaite se porter acquéreur d'une parcelle de terrain à la gare
- g) Elections présidentielles : établissement du tableau pour le 1^{er} tour.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h40

Le Maire,



Etienne GIROD